

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt le onze juin, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaient présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, JL ROIS, CL. HUON, O. MACIA, Mmes D. SILVESTRE, G. DENIS, B. VIGREUX, M. MARCHAND.

Absents : M. O. GUENAND.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Louis ROIS.

ORDRE DU JOUR

- Préparation du 2^{ème} tour des élections municipales
- Bilan de la distribution des masques de protection COVID-19
- Création de places de parkings provisoires
- Questions et informations diverses

SEANCE

M. le Maire informe le Conseil que cette séance est une réunion d'information et qu'il n'y aura pas de prises de décisions et donc de rédaction de délibérations à transmettre en Préfecture.

PREPARATION DU 2^{ème} TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES

M. le Maire donne lecture du tableau récapitulatif des membres du bureau de vote du 2^{ème} tour des élections du 28 juin prochain.

A la lecture de son nom M. REUILLON annonce qu'il ne pourra tenir sa permanence. Mme Marie MARCHAND propose de le remplacer.

BILAN DE LA DISTRIBUTION DES MAQUES DE PROTECTION COVID-19

Les premiers masques ont été commandés (900 masques) début avril, ils ont été reçus en mairie hier (le 10 juin). Nous nous sommes débrouillés pour en avoir d'autres, entre-temps.

Les premiers masques chirurgicaux ont été distribués par les élus. Au total 98 masques ont été donnés aux personnes âgées et aux personnes vulnérables. Puis une deuxième distribution a été faite aux mêmes personnes. Il reste en mairie environ 1 605 masques.

Des plexiglass ont été remis aux commerçants mais ceux commandés pour le secrétariat n'ont pas encore été reçus.

Des courses ont été faites par l'agent technique sur demande des habitants.

Des attestations de déplacement ont été mises à disposition des usagers chez les commerçants et à la mairie.

La fabrication de masques a été faite par Mesdames COLBEAU-JUSTIN, BOUCLET et OSSENDE. Elles ont été remerciées et un article a été rédigé dans le dernier bulletin.

Le coût de cette opération s'élève à 6 552.50 € dont 50 % devrait être remboursé par la Préfecture :

Le prix unitaire des masques en :

- tissu est de 3.85 € commandés auprès de l'association des Maires de Loir-et-Cher,
- tissu est de 3.80 € commandés et financés par la commune,
- chirurgicaux est de 0.60 € commandés auprès de l'association des Maires de Loir-et-Cher.

M. le Maire indique que des masques sont à disposition des usagers à la mairie. Il suffit qu'ils se présentent avec un justificatif de domicile et leur livret de famille.

20 tests ont été commandés et nous ne les avons pas encore reçu.

Et pour soutenir les horticulteurs, il a été commandé 50 plantes en pot.

CREATION DE PLACES DE PARKINGS PROVISOIRES

M. le Maire informe le Conseil de la création de 7 places de parkings provisoires place B. de Montebise. Une interdiction de stationner est déjà en place devant le café en raison du danger en plein virage mais le stationnement continue malgré cette prohibition.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Les dimensions des portes des commerces sont de 83 et 87 cm et les fauteuils d'handicapés font 64 cm. Pour un fauteuil électrique, il faut compter 10 cm de plus. Donc, cela passe très bien, contrairement à ce que certaines personnes colportent.
- En cours d'instruction 3 permis construire dont de 2 pavillons et une extension d'une habitation.
- La boulangerie a failli être vendue. 2 boulangers étaient intéressés soit 2 couples. Hélas, cela n'a pas abouti pour le moment.
- Remplacement des vannages de Monteaux par le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse et de ses affluents le 16 juin et du départ du directeur-coordonateur M. Ludovic COGNARD qui sera remplacé par Mme Héloïse GORNARD.
- La cérémonie du 8 mai a été célébrée. Seuls les conseillers municipaux volontaires ont été invités. Les porte-drapeaux étaient également des volontaires. Par courrier, le colonel MAGNY, Directeur Départemental du SDIS a informé que les sapeurs-pompiers n'assisteraient pas à cette cérémonie compte tenu du COVID-19. Personne n'a été exclu, le choix revenait à chacun d'assister ou non à cette cérémonie.
- Le feu d'artifice n'a pas été commandé pour éviter un rassemblement trop nombreux. Le choix du tirage du feu d'artifice reviendra au nouveau maire.
- Seule une messe sera organisée pour la cérémonie des Saints patrons de la commune (St Pierre -St Paul) le 28 juin prochain.
- Le Comité des Fêtes a annulé le Rallye vélo. La décision d'organiser la brocante est en discussion.
- Le CDD du nouvel agent administratif a été renouvelé pour 6 mois. Le choix de la titularisation de l'agent reviendra au nouveau maire.
- L'agent technique absent depuis plus d'un an n'a pas été remplacé. Il reviendra au nouveau maire de décider du recrutement d'un fonctionnaire territorial en remplacement de cet agent.

- Pour récompenser les fonctionnaires ayant travaillé pendant la pandémie, nous avons été informés qu'une prime pouvait être accordée à nos agents. Cette décision reviendra au nouveau conseil municipal.
- L'ancien château d'eau est à surveiller de près. Un arrêté relatif à la sécurité a été rédigé en 2015. La structure avait été contrôlée par une société technique agréée. Ce contrôle a coûté 6 000 € à la commune. Le château d'eau appartient toujours à la commune et non au syndicat d'eau potable. Un acheteur avait été trouvé à une époque. Celui-ci voulait y faire des chambres d'hôtes. , un autre un restaurant panoramique. Malgré l'accès interdit par une porte en fer et les précautions prises pour en interdire l'accès des personnes trouvent encore le moyen d'y pénétrer.
- A la demande de la communauté d'agglomération, l'installation du Maire et des adjoints aura lieu le vendredi 3 juillet à 18h pour des raisons administratives. Le nombre de places de spectateurs sera limité.
- La remise de toutes les clefs par l'ensemble des élus qui en possède aura lieu le 25 juin toute la journée, aux heures ouvrables de la mairie.
- 2^{ème} tour des élections municipales du 28 juin, le dépouillement aura lieu à huis clos en raison des risques sanitaires.
- Remerciements aux élus qui ont rédigé le bulletin (MM. : JL ROIS, JE PIGACHE, D. SILVESTRE, PH DAMBRINE).
- Sur les 5 mariages et 2 baptêmes républicains prévus cette année, il n'y a plus que la célébration de 3 mariages et 2 baptêmes. Les autres mariages sont reportés en 2021.
- Un habitant a demandé à rencontrer le maire pour expliquer sa situation précaire. Il a été envoyé semble-t-il par une assistante sociale. Il lui a été proposé un emploi de saisonnier pour la cueillette de fraises qu'il a refusé pour cause de mal de dos. Le Maire lui a alors conseillé de contacter JOB41. Sa mère a adressé un courrier, mécontente des échanges entre son fils et M le Maire. Il est rappelé que le Centre d'action Sociale n'est plus de la compétence des communes et que désormais les personnes en difficulté doivent se présenter au CIAS (Centre Intercommunal d'actions sociales) dont le siège est à Blois. Il est rappelé que la lecture du bulletin municipal permet aux usagers de s'informer sur les structures adaptées à leur situation.
- Lecture du mail de M. Hervé VERON mécontent du courriel reçu de la mairie l'informant qu'il était dans l'illégalité et lui demande de bien vouloir retirer les affiches sur les panneaux électoraux, alors que la campagne électorale n'était pas encore ouverte (réouverture officielle le 15 juin).
M. VERON annonce dans son mail que M. DAMBRINE a également affiché dans l'illégalité un document identique au sien pendant le confinement. M. le Maire indique que l'email a été adressé en même temps aux 2 têtes de liste, avant la remarque de M. VERON.
M. VERON dénonce au maire que l'équipe de M. DAMBRINE en tout début de confinement faisait du porte à porte sans port de masque. Que son programme a fait l'objet d'un copié/collé de l'équipe adverse. M. VERON reproche également à M. le Maire de ne pas avoir été associé dès le 1^{er} tour aux différentes concertations concernant la gestion de la crise sanitaire.
En réponse, M. le Maire indique que lui seul a nommé les élus de son équipe pour la distribution de masques pour les personnes âgées et vulnérables. Que les élus en poste

ont effectué cette distribution en tant qu'élus sortant et non en tant que candidats aux élections municipales.

Enfin, M. VERON reproche à M. le Maire de ne pas être impartial. M. le Maire indique au Conseil qu'il a le droit de soutenir une équipe quelle qu'elle soit et publiquement. Qu'il aurait pu également écrire aux Monthéobaldiens de son soutien à une équipe et qu'il ne l'a pas fait pour justement rester neutre. Pour conclure, M. le Maire annonce au Conseil refuser tout procès d'intention et qu'il ne veut pas polémiquer sur le sujet.

- Des gens du voyage se sont installés sur le terrain de la salle associative sans autorisation en détériorant le portique d'accès au parking. M. le Maire pense qu'il faudra probablement changer le système.
- M. le Maire liste ensuite les événements et lieux autorisés et interdits transmis par les autorités préfectorales.

INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE

En pleine période de COVID-19, elle remercie la commune pour le prêt du parking de la salle associative au professeur de sh'bam pour la pratique de cette activité. Tous les pratiquants de Sh'bam et gym ont été conviés à cette activité. Seuls quelques pratiquants de la gym ont trouvé injuste ce choix. Mme SILVESTRE indique que cela n'était pas réalisable pour l'activité gym.

Demande ensuite qui paye l'eau utilisée au local du Centre de Secours. M. le Maire répond que l'eau est payée par la commune. Elle fait valoir, donc, que les véhicules personnels n'ont pas à être lavés au Centre de Secours de Monteaux.

INTERVENTION DE Mme G. DENIS

Indique qu'à la dernière réunion du SIVOS il avait été annoncé que la gestion du SIVOS était bonne avec un reliquat assez important. Elle signale qu'il lui a fallu payer le personnel et qu'il n'y a pas de rentrée d'argent nouvelle.

C'est pourquoi elle avait envisagé de changer le parc informatique pour les enfants et qu'elle a sollicité la préfecture pour obtenir la DETR. La Préfecture a répondu positivement à l'obtention d'une subvention à hauteur de 50 % de la dépense. Le Conseil Départemental a répondu que ce type de dépense n'était pas prévu au programme et l'Inspection Académique quant à elle n'avait pas le financement.

Pendant le confinement, la reprise des classes pour certains élèves s'est bien passée. Deux familles à Mesland ont demandé la réouverture de l'école maternelle et elle a dû expliquer aux familles que cette réouverture ne pouvait se faire car les mesures de sécurité n'étaient pas matériellement applicables. Néanmoins, une journée sera organisée pour tous les élèves fin juin début juillet.

INTERVENTION DE M. PH DAMBRINE

M. DAMBRINE rebondit et comprend les parents qui veulent la réouverture des classes pour pouvoir aller travailler. Mme DENIS répond qu'elle comprenait aussi mais qu'elle n'en avait pas les moyens.

M. DAMBRINE rétorque qu'il faut que le protocole soit allégé. Mme DENIS répond que c'est ce qu'elle a demandé. Il estime ce que ce sera probablement annoncé dimanche 15 juin par le Président de la République.

M. DAMBRINE dénonce aussi le fait que M. VERON a indiqué dans la lecture du mail adressé au Maire et à lui-même qu'il avait fait un copié/collé de son programme électoral et regrette le peu de respect dû à tous les colistiers qui ont travaillé sur le programme très en amont avec des contraintes techniques d'impression. Sa profession de foi a été mise chez l'imprimeur avant d'avoir eu connaissance du programme de M. VERON.

Qu'il y ait des points qui se rejoignent c'est compréhensible sans être identiques, car tout le monde connaît les priorités de notre village.

M. le Maire indique qu'il n'était pas obligé de lire le mail, qu'il l'a fait en toute transparence et que l'affaire qui les oppose ne regarde pas le Conseil. M. DAMBRINE précise qu'une réponse sera faite prochainement.

INTERVENTION DE M. JM REUILLON

Remercie l'équipe municipale et le maire pour avoir travaillé ensemble et souhaite bonne continuation à tout le monde.

INTERVENTION DE Mme B. VIGREUX

Mme VIGREUX revient sur l'occupation du terrain par les gens du voyage. Elle indique qu'elle a vu le Maire chaque jour qui rendait visite à ses voisins occasionnels (les gens du voyage) installés près de chez elle. Elle a vu des scènes d'agressivité envers le maire et lui tire son chapeau bas.

INTERVENTION DE M. CH QUANTIN

Demande quand le fauchage des talus aura lieu, car cela pose problème de sécurité rue Hatevilain jusqu'à la sortie du village. La visibilité est réduite par les hautes herbes et l'on voit à peine les véhicules arrivant de Mesland. M. le Maire répond que l'herbe est coupée 2 fois par an et qu'il faut 1 mois aux agents pour entretenir les fossés et les talus. On ne peut pas se permettre de faire 2 fois plus dans la même la saison compte tenu de leur charge de travail. Il indique que les banquettes ont été faites et seront refaites. Que la prochaine étape avant les élections est le balayage des rues et arrachage des herbes sur les trottoirs.

INTERVENTION DE M. JE PIGACHE

Il aborde à son tour le sujet des gens du voyage et rappelle qu'ils ont 22 emplacements à Onzain financés par l'intercommunalité. Que cela coûte entre 5 à 6 000 € par mois. Les gens du voyage prétextaient avant l'installation à Onzain qu'ils n'avaient pas de places réservés pour eux. Maintenant qu'ils en ont, ils ne veulent pas y aller. L'excuse maintenant qu'ils évoquent c'est qu'ils veulent 200 places lorsqu'ils se déplacent à 200. Le préfet leur répond qu'il y a 20 places à tel endroit, 10 places à tel autre endroit. Ils répondent qu'ils n'en veulent pas. Mme DENIS pense que s'ils ne veulent pas y aller c'est parce qu'il y a une taxe à payer par jour pour avoir l'eau et l'électricité.

Il aborde ensuite la distribution des masques pour les personnes âgées et vulnérables. Les gens ne comprenaient pas pourquoi, eux en avaient et pas un membre de leur famille qui était aussi âgé. Il a fallu expliquer que c'était à partir de 75 ans. Celui qui avait 74 ans ne pouvait pas en bénéficier et qu'il ne rentrait pas dans le critère de distribution sauf vulnérabilité. Dans l'ensemble, les gens ont été satisfaits.

M. le Maire rappelle qu'à l'origine les masques étaient destinés aux élus et aux commerçants et qu'il avait pris la décision de distribuer les masques en priorité aux personnes âgées de + de 75 ans et aux personnes vulnérables connues et c'est M. Philippe DAMBRINE qui avait en charge le dressage de la liste, en se rapprochant de la liste électorale et de celle du goûter des anciens, pour effectuer la distribution.

M. PIGACHE remercie également les élus qui ont participé à l'élaboration du bulletin pendant ce moment difficile en tant que responsable du bulletin.

INTERVENTION DE M. J. QUANTIN

Indique que pendant la distribution des masques, des personnes l'ont interpellé car des motos et des quads font énormément de bruit et passent à travers les Rottes à proximité de la maison de retraite sans faire attention et que cela devenait dangereux pour les personnes âgées de la MARPA qui empruntent le chemin du Riot. Les gens ont pensé qu'il serait bien d'implanter des chicane pour que les motos et les quads ne passent plus.

M. le Maire répond que c'est pratiquement impossible de le faire ici. Si on le fait sur le pont du circuit équestre, les chevaux qui empruntent le circuit ne pourront plus passer. Peut-être avec des dos d'ânes, les chevaux pourraient passer mais que pour les quads cela serait plus compliqué pour eux. Il y avait avant un petit pont de bois maintenant qu'il a été agrandi, ils en profitent. Il peut peut-être être fait des chicanes chemin des écoliers.

INTERVENTION DE M. JL ROIS

M. ROIS précise qu'avoir passé 6 ans au service des habitants de la commune, même si cela lui a pris beaucoup de temps d'ordre personnel, et sur l'animation des associations d'histoire, il ne regrette pas son engagement. Il faudrait que les habitants puissent de rendre compte du travail qu'il y a à faire dans une commune avant de critiquer.

Il s'engage à commenter aux futurs élus les documents des 4 ans ½ de travail qui ont été nécessaires à l'élaboration du PLUi et qui n'est pas achevé. M. le Maire indique que le PLUi devrait l'être en 2021. Enfin, il faut valoir que l'animation de la commune par le Maire a été largement à la hauteur des promesses de la profession de foi, dans une bonne ambiance.

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire donne ensuite la parole à la secrétaire de mairie.

Mme MATHIERE indique que dans l'ensemble tout c'est bien passé entre les élus et le personnel. Que le travail a été agréable même si parfois il y a eu des tensions, cela a permis à chacun de s'expliquer.

INTERVENTION DU PUBLIC

Pour la dernière séance, M. le Maire donne la parole exceptionnellement aux visiteurs qui souhaitent s'exprimer.

Mme PALCOWKI demande si M. le Maire a des informations sur le boucher et savoir quand il ouvrirait sa boutique. M. le Maire indique effectivement qu'il était fermé mardi alors que d'habitude c'est un jour d'ouverture. M. le Maire communiquera les informations obtenues dès qu'il le verra.

M. le Maire en profite pour remercier Mme PALCOWSKI de sa présence à chaque réunion de conseil. Cela évite ainsi aux gens de dire n'importe quoi car elle retransmet les débats fidèlement et la remercie de nouveau.

M. le Maire indique qu'il n'a pas pour habitude de donner la parole aux visiteurs. Et ce soir, il la donne également à MM. BAGLAND, FAURE, LEBEAUPIN et Mme LEMOS.

M. BAGLAND reconnaît le courage de M. le Maire pour avoir affronté les gens du voyage car lui-même il a eu l'occasion de se trouver dans une situation identique.

M. LEBEAUPIN dit « bravo » à M. le Maire et à son équipe et constate que la prochaine équipe municipale constituée des 2 listes, sera amenée à travailler ensemble.

M. FAURE et Mme LEMOS quant à eux n'ont pas souhaité s'exprimer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.

 Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR

Page 6/6